



26, rue Cambacérés
75008 Paris
SAS au capital de 12 190 600 €
RCS Paris 792 111 783
Membre de de la compagnie régionale de Paris



63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
SAS au capital de 2 510 460 €
RCS Nanterre 672 006 483
Membre de la compagnie régionale
de Versailles et du Centre

FONDATION MEDERIC ALZHEIMER

Siège social : 5, rue des Reculettes – 75013 PARIS
Fondation reconnue d'utilité publique

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

FONDATION MEDERIC ALZHEIMER

Siège social : 5, rue des Reculettes – 75013 PARIS
Fondation reconnue d'utilité publique

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Administrateurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Convention avec le CHU de Nice

Nature et objet : Une convention a été signée avec le CHU de Nice, lauréat de l'appel à projet « INM & Maladie d'Alzheimer » pour son projet « Impact de la réminiscence multisensorielle en réalité virtuelle sur l'apathie chez des personnes âgées présentant des troubles cognitifs en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes et Unité de Soins de Longue Durée ».

Modalités : Le soutien de la Fondation s'est élevé, en 2023, à 50 000 €, dont 17 000 € ont été versés le 30 octobre 2023.

Personne concernée : Olivier Guérin, administrateur du collège des membres cooptés de votre Fondation et chef du pôle Réhabilitation Autonomie Vieillesse du CHU de Nice.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 3 avril 2024

Les commissaires aux comptes

RSM Paris

PricewaterhouseCoopers Audit





Djamel ZAHRI

Florence PESTIE

Associé

Associée